



INFO-AJEC  
Numéro 2019-003

Bulletin d'information trimestriel de  
l'Association des Joueurs d'Échecs  
par Correspondance.

Site web : <https://ajec-echecs.org>

Forum : <http://latribunedesechecs.pro-forum.fr/>

## **Responsables**

**Président et Rédacteur du forum :** [Michel LECROQ](#)  
**Vice-président :** [Éric RUCH](#)  
**Vice-président et Responsable Relations extérieures :** [Gilles HERVET](#)  
**Trésorier :** [Bernard BERRIOT](#)  
**Secrétaire et Webmestre :** [Jocelyn FERDINAND](#)  
**Webmestre adjoint :** [Alain ROGEMONT](#)  
**Arbitre national :** [Philippe TOMBETTE](#)  
**Classement :** [Joseph FLÉCHER](#)  
**Archives :** [Laurent TINTURE](#)

## **Comité Directeur**

Michel LECROQ, Éric RUCH, Gilles HERVET, Jocelyn FERDINAND, Laurent TINTURE, Bernard BERRIOT, Christophe JAULNEAU, Alain ROGEMONT, Frank GEIDER, Jean-Michel REFALO, Lionel LAFFRANCHISE, Joseph FLÉCHER.

## **Compétitions Nationales**

**Directeur Général des tournois :** [Laurent TINTURE](#)  
**Directeur du Championnat de France :** [Laurent TINTURE](#)  
**Coupe de France :** [Christophe JAULNEAU](#)  
**Tournois T5 et T9 :** [Mathias GUIDONI](#)

**Les tournois organisés par l'AJEC sont gratuits.  
Les adhérents de l'AJEC s'inscrivent auprès des directeurs concernés.**

## **Tournois Internationaux**

**Directeur général des tournois et délégué ICCF :** [Éric RUCH](#)  
**Délégué ICCF adjoint :** [Frank GEIDER](#)  
**Cycle du championnat du monde :** [Michel LECROQ](#)  
**Championnat d'Europe individuel, Tournois GMN et IMN,  
Tournois WT et EU :** [Alexandre DUCHARDT](#)  
**Tournois sur invitation et Rencontres amicales par équipes :** [Alain ROGEMONT](#)  
**Rencontres officielles par équipes et Coupes du monde :** [Denis ROZIER](#)  
**Tournois thématiques ICCF et Chess960 :** [Sébastien MAREZ](#)

**Tarifs 2019 :** Cotisation AJEC – Règlement par chèque ou virement : 30€ ou Paypal : 32€  
**Accueil et Adhésions :** [Joseph FLÉCHER](#) 8 rue Beauséjour, 85220 Saint-Maixent-sur-Vie  
**Renouvellement des abonnements :** [Bernard BERRIOT](#) Latourette, Le Recès, 46700 Floressas  
**Changement d'adresse :** [Jocelyn FERDINAND](#) 41, Avenue des Antilopes, 44300 Nantes

## **Tarifs d'inscription aux tournois internationaux**

Les paiements destinés à l'AJEC se font par chèque bancaire ou virement libellés à l'ordre de l'AJEC sans autre spécification et adresse aux responsables concernés (voir ci-dessus).

**IBAN : FR61 2004 1000 0106 7872 1W02 018**  
**BIC : PSSTFRPPPAR**



à [bernardberriot@libertysurf.fr](mailto:bernardberriot@libertysurf.fr)

Chaque adhérent a droit à 3 inscriptions gratuites par an et par catégorie de tournois.  
Exemple : vous vous inscrivez à 4 tournois promotionnels à 7 joueurs et à 2 tournois thématiques, vous ne payez qu'un tournoi promotionnel à 7 €.  
Les adhérents qui payent une demi-cotisation de juin à septembre n'ont droit qu'à un seul tournoi gratuit.

## Table des matières

Procès verbal du Comité Directeur 2019 .....	4
Ordre du jour .....	4
Le point sur les tournois AJEC.....	4
<b>T5 et T9 et Championnat de France</b> .....	4
<b>Coupe de France</b> .....	5
<b>Tournoi des 80 ans de l'AJEC</b> .....	5
Le point sur les tournois ICCF .....	6
<b>Championnat du monde</b> .....	6
<b>Tournois WS/A O H M, MN GMN et Tournois Européens</b> .....	6
<b>Les tournois à norme</b> .....	7
<b>Tournois thématiques / Chess 960</b> .....	7
<b>Matches amicaux et tournois sur invitation</b> .....	8
<b>Tournois par équipes, Championnat d'Europe, Coupes Mondiales, Olympiades</b> .....	8
Le point sur les Nouveaux tournois internationaux .....	9
La gestion des tournois ICCF, le problème des joueurs.....	9
Le congrès et les élections ICCF.....	10
<b>Élections ICCF</b> .....	10
<b>Congrès ICCF</b> .....	10
Le point sur le site et le forum.....	11
Le point sur le CDE et Info-AJEC.....	11
Procès verbal de l'Assemblée Générale 2019 .....	12
Ordre du jour .....	12
Le rapport financier .....	13
Le rapport moral.....	14
Le relevé des décisions du Comité Directeur .....	14
La gestion des effectifs .....	14
<b>Le point des effectifs</b> .....	14
<b>La non fidélisation des nouveaux joueurs</b> .....	14
<b>Les suspensions éventuelles</b> .....	15
<b>Les joueurs postaux</b> .....	15
Questions diverses.....	15
<b>Diffusion de l'info-AJEC</b> .....	15
<b>Archives comptables</b> .....	15
<b>Le courrier des Echecs</b> .....	16

Compte Rendu du congrès de l'ICCF par Éric Ruch .....	17
Règlement intérieur AJEC 2019.....	21
Titre 1. Affiliation-Cotisations.....	21
Titre 2. L'Assemblée Générale .....	22
Titre 3. Administration .....	23
<b>Section 1 - Le Comité Directeur</b> .....	23
<b>Section 2 - Le Président et le Bureau</b> .....	26
<b>Section 3 - Structure Administrative de l'AJEC</b> .....	28
Titre 4. Les Commissions permanentes .....	29
Titre 5. Le Pouvoir Disciplinaire .....	30
Classement ICCF 2019/3.....	32
Publication des compétitions de Juin 2019 à Août 2019 .....	40
Carnet Gris .....	46

### Ordre du jour

---

- Le point sur les tournois AJEC
- Le point sur les tournois ICCF
- Congrès ICCF et élection ICCF
- Site Web et Forum
- CDE et info AJEC
- Points divers

La réunion du Comité Directeur commence à 14h45 le samedi 15 juin 2019

Sont présents :- Les membres du Comité Directeur : Michel Lecroq, Éric Ruch, Jocelyn Ferdinand, Gilles Hervet, Alain Rogemont, Laurent Tinture, Bernard Berriot.

- Les responsables (non votants) : Sébastien Marez, Denis Rozier.

Est représenté au CD : Frank Geider par Éric Ruch.

### Le point sur les tournois AJEC

---

#### **T5 et T9 et Championnat de France**

Intervention de Michel Lecroq pour le compte de Mathias Guidoni

On constate une baisse importante des T5 et T9 :

- 2007 : 32 T5
- 2014 : 20 T5
- 2018 : 8 T5
- 2019 : 4 T5 pour le moment
- Pour les T9 : 1 par an

Le championnat de France 2019 est à 8 joueurs en double ronde à cause du manque de candidats. Les jokers réservés au championnat de France 2018 n'ont pas été utilisés car on ne connaît pas encore les vainqueurs.

**Proposition de refonte du système du T5/T9 et Championnat de France :** Suppression des T9 et modification des T5 qui deviennent qualificatifs pour le Championnat de France.

***Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.***

*Action à mener : refonte du règlement par Mathias Guidoni, Laurent Tinture et Michel Lecroq.*

Michel Lecroq estime que la baisse des T5 n'est pas seulement liée à celle des effectifs.

Il aborde alors un sujet qui sera récurrent pendant la réunion de CD. Les nouveaux joueurs s'orientent très tôt vers les tournois 'ICCF sans les connaissances nécessaires des règlements, ce qui a par exemple mené à la suspension de plusieurs joueurs de l'AJEC.

## Coupe de France

Intervention de Michel Lecroq pour le compte de Christophe Jaulneau

La baisse est moins marquée pour la Coupe de France, voici les chiffres significatifs :

- 91 matches en 2009
- 67 matches en 2015
- 69 en 2016
- 53 en 2017
- 36 en 2018

**Proposition de refonte de la Coupe de France :** Suppression de deux Tours de la Coupe de France dans l'objectif de lancer une finale par an.

***Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.***

*Action à mener : La commission technique va préparer le dossier et le présentera au CD pour vote.*

## Tournoi des 80 ans de l'AJEC

Intervention de Laurent Tinture qui indique qu'il ne reste qu'une partie dans le Tournoi A.

Alain Rogemont précise que le Tournoi B est en cours avec 7 français.

Laurent Tinture : concernant l'Open, les préliminaires et les demi-finales sont terminés, la finale est lancée au 1er juillet avec le système de temps Triple Block à 350 jours.

Laurent Tinture revient alors sur la baisse du nombre de tournois AJEC, liée à la baisse du nombre de joueurs car de plus en plus passent directement à l'ICCF.

Éric Ruch s'interroge sur la gratuité des 3 premiers tournois ICCF qui est une spécificité de l'AJEC. Peut être que cela conduit à une perte d'intérêt pour les tournois AJEC.

Michel Lecroq pense plutôt que c'est l'attractivité et la multiplicité des tournois internationaux qui fait concurrence aux tournois AJEC.

Cette question va nécessiter une réflexion approfondie.

## Le point sur les tournois ICCF

---

### Championnat du monde

Intervention de Michel Lecroq qui constate une légère baisse. 3 inscrits en préliminaires en 2019 contre 8 en 2018, 2 inscrits en semi-finale contre 3 en 2018. 1 joueur en candidats 2018 , rien en 2019 pour le moment

David Roubaud entre dans la finale du championnat du Monde 31. Michel Lecroq également qualifié devra attendre 2021 car il y a plus de joueurs qualifiés que de places disponibles.

Éric Ruch précise qu'il y a 30 qualifiés, le double des places disponibles, mais finalement il n'y a qu'une vingtaine de postulants pour une finale à 17.

Michel estime que le report à l'année suivante pénalise fortement les joueurs qui se préparent et rejettent des tournois intéressants durant l'attente trop longue des sélections.

Éric Ruch rappelle que le délai maximum pour être sélectionné est de 4 ans.

Michel Lecroq revient sur les jokers qui n'ont pas été utilisés et du risque d'engorgement en 2020.

**Proposition que les 3 jokers soient attribués pour le Championnat de France.**

***Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.***

### Tournois WS/A O H M, MN GMN et Tournois Européens

Intervention de Michel Lecroq pour le compte d'Alexandre Duchardt.

Le nombre d'inscriptions reste correct :

- 2016 : 117 inscriptions
- 2017 : 79
- 2018 : 86

Michel met le focus sur les 11 tournois WS/O et les 9 EU/O qui concurrencent les T5.

- 12 inscriptions en Coupe Européenne des amateurs

- 14 inscriptions en WS/M

## Les tournois à norme

Michel Lecroq indique qu'ils sont bien gérés.

- 12 inscriptions en tournois MN de l'ancien système en 2018  
Éric Ruch apporte un éclairage sur le changement :

Avant on avait des MN et des GMN.

Depuis le 1/1/2019, les niveaux ELO sont resserrés et toutes les normes sont possibles:

- GM A, GMB
- SIM A, SIM B
- MN A, MN B
- CCM A,CCM B
- CCE A,CCE B...

Michel précise qu'il a déjà 19 inscriptions et donne un exemple de la répartition ELO par typologie

- CCE A/B : ELO 2050... (équivalent aux T5)
- ...
- GM / A : ELO 2455-2484 (équivalent aux tournois sur invitation et par équipe)
- GM / B : ELO 2404...

Ce nouveau système a donc un impact sur les tournois AJEC car ils sont attractifs du fait des classements ELO serrés. D'ailleurs des anciens de l'AJEC (Igor Nataf et Jean Banet) s'y sont inscrits.

## Tournois thématiques / Chess 960

Intervention de Sébastien Marez qui dit avoir 4 entrées en 2018 en tournoi thématique et une entrée en Chess 960, et zéro postal.

Éric Ruch indique que sur l'ICCF c'est le même constat. Sans danger pour l'ELO et les normes, ces tournois servent d'entraînement mais c'est maintenant du passé avec les ordinateurs.

Par contre concernant Chess960 il y a par exemple 100 joueurs en Coupe du Monde.

Michel revient sur le problème du classement ELO qui est le deuxième thème récurrent de la réunion, par exemple avec 39 nulles, un gain et une perte sur 41 parties il a perdu 22 point ELO.

## Matches amicaux et tournois sur invitation

Intervention d'Alain Rogemont

Le secteur des tournois sur invitation a connu une activité soutenue durant la période 2017-2019 pourtant certains tournois n'ont pas trouvé preneur, c'est le cas du tournoi anniversaire suédois SSKK 80 years, des 8 tournois allemands BdF, des mémoriaux Antonio Moura (Portugal), Werner Stern (Russie), du tournoi sur invitation US-2019 section B (USA) et enfin du tournoi des 100 ans de la fédération roumaine section A avec l'annulation de la participation de Claude Le Page.

### Lien vers la Liste des tournois sur invitation où l'AJEC est représentée

Les matches amicaux par équipes connaissent toujours du succès auprès de nos adhérents.

Les joueurs répondent présents et certains joueurs se proposent même de jouer sur 2 ou 3 échiquiers si nécessaire. Je dois remercier tous les joueurs pour leur participation et leur disponibilité.

Félicitations à tous nos joueurs !

### Lien vers le Compte-rendu de l'activité « Matches Amicaux » sur la période 2017-2019

Lien vers l'historique complet des matches amicaux de l'AJEC : Palmarès des matches amicaux par équipes

Michel Lecroq confirme que les matches amicaux marchent très bien mais qu'on ne peut pas fournir de joueurs pour tous les tournois sur invitation.

Éric Ruch précise que la France reçoit beaucoup plus d'invitations que d'autres pays, et que cela coûte cher à la fédération qui organise.

## Tournois par équipes, Championnat d'Europe, Coupes Mondiales, Olympiades

Intervention de Denis Rozier

Lien vers son fichier de suivi

Michel Lecroq précise que l'on a pas pu engager une équipe dans le tournoi Rochade. Un sondage a mis en évidence le fait qu'il serait impossible de pourvoir les premiers échiquiers. Il y a un manque critique de forts joueurs disponibles à l'AJEC.

# Le point sur les Nouveaux tournois internationaux

---

Michel Lecroq indique que tous les tournois décidés au Comité Directeur de 2017 ont été mis en oeuvre, mis à part le Mare Nostrum.

## **Proposition de lancer un Mare Nostrum 2020 pour les ELO < 2200**

***Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.***

*Éric Ruch va proposer ce tournoi pendant le congrès ICCF 2019.*

# La gestion des tournois ICCF, le problème des joueurs

---

Michel Lecroq revient sur l'automatisation des inscriptions aux tournois qui est validée par le délégué national.

(Éric Ruch explique qu'il route ces demandes vers le responsable concerné, en général Denis Rozier ou Alexandre Duchardt ou Michel Lecroq.)

La conséquence est le problème de la nationalité que doit choisir le joueur pour pouvoir continuer à s'inscrire. Cela simplifie les procédures ICCF mais cela oblige les joueurs étrangers qui souhaitent jouer via l'AJEC de choisir le drapeau français .

Michel revient aussi sur le problème de la nouvelle procédure automatique de l'ICCF qui génère la suspension des joueurs en cas de perte au temps. Éric explique que l'automatisation fait que des messages sont envoyés et qu'il suffit de répondre ou de s'expliquer pour éviter la suspension de deux ans . Michel Lecroq indique que la procédure est mal connue. Un joueur malade a été suspendu sans même être au courant, d'autres joueurs ont été suspendus sans bien comprendre l'importance de répondre aux messages du serveur qui sont en anglais.

Éric Ruch explique que le site est partiellement traduit en français et en profite pour demander des volontaires pour avancer sur ce point.

Michel Lecroq demande que la partie du règlement concernant les suspensions soit traduite en français. Cela représente une vingtaine de pages et une somme de travail non négligeable.

# Le congrès et les élections ICCF

---

## Élections ICCF

Éric Ruch indique que les élections de l'Executive Board sont prévues. Il s'agit en l'occurrence du poste de président qu'il exerce et du le poste de directeur général des tournois assuré par Frank Geider. Le président de l'AJEC doit proposer leurs candidatures à l'ICCF.

### **Vote du Comité Directeur sur la proposition de candidature de Frank Geider au poste de Directeur Général des tournois de l'ICCF**

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 8

**Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.**

### **Vote du Comité Directeur sur la proposition de candidature d'Éric Ruch au poste de Président de l'ICCF**

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 7

**Cette proposition est acceptée par le Comité Directeur.**

*Michel Lecroq va faire les formalités concernant la demande de l'AJEC de proposer ces deux candidatures*

## Congrès ICCF

Éric présente quelques sujets qui seront abordés au congrès ICCF 2019 :

- L'automatisation au maximum sur le site de l'ICCF pour améliorer la gestion de la trésorerie et des suspensions
- Utilisation possible des Tablebases 7 pièces
- Suppression des tournois vétérans qui deviennent ouverts à tous
- Suppression des tournois féminins
- Suppression des frais pour les tournois postaux
- ...

Éric répond à une remarque sur la dégradation des relations entre joueurs et indique qu'il est important de faire une réclamation auprès du DT afin d'obtenir une sanction pour les joueurs qui ne respectent pas les règles de bonne conduite.

## Le point sur le site et le forum

---

Jocelyn Ferdinand fait une lecture rapide de ce document [AJEC Site - Rapport pour l'AG 2019](#)

## Le point sur le CDE et Info-AJEC

---

Michel Lecroc rappelle que l'AG 2017 a validé la suppression du CDE papier dont le volume du contenu s'effondrait.

Pierre Ruiz-Vidal a démissionné fin 2018 ce qui amène la suppression du CDE dès début 2019.

Michel a informé les responsables de ces événements sans avoir de retour.

La conséquence de la disparition du CDE est qu'on n'a plus le suivi historique des activités et de lien entre les adhérents.

La commission Web a donc décidé de lancer un bulletin nommé **info-AJEC**, auquel ont participé activement Alexandre Duchard, Laurent Tinture, Michel Lecroc et Joseph Flecher. Alain Rogemont a assuré le montage et la mise en page.

• [Info-AJEC 2019-002](#)

• [Info-AJEC 2019-001](#)

De ce fait le règlement intérieur a été modifié par Éric Ruch pour enlever les références au CDE.

### **Vote du Comité Directeur sur la validation du nouveau règlement intérieur de l'AJEC**

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 8

La réunion du Comité Directeur se termine à 18h30 le samedi 15 juin 2019.

## Ordre du jour

---

- Le rapport financier
- Le rapport moral
- Le relevé des décisions du Comité Directeur
- La gestion des effectifs
- Questions diverses



Laurent, Alain, Véronique, Bernard, Sylvette, Sébastien, Michel, Annie, Gilles, Régine, Denis, Jocelyn, Éric  
(Photo prise par Christine)

L'assemblée générale de l'AJEC commence à 10H00 le dimanche 16 juin 2019.

Sont présents :

Michel Lecroq, Éric Ruch, Jocelyn Ferdinand, Gilles Hervet, Alain Rogemont, Laurent Tinture, Bernard Berriot, Sébastien Marez, Denis Rozier.

Ont donné un pouvoir : Jean-Jacques Cassel, Denis Charpentier, Alexandre Duchard, Jean-François Epinoux, Frank Geider, Jacques Herbin, Pierre Ralle, Régine Rogemont, Philippe Tombette

On a donc 18 membres représentés sur les 150 membres actifs.

## Le rapport financier

---

Bernard Berriot présente le rapport financier de l'AJEC et indique la présence d'un déficit pour provisionner les prix 2019 concernant les tournois des 80 ans. Il précise aussi qu'on a la ressource financière suffisante pour gérer des composants payants sur le site de l'AJEC.

Un certain nombre de paiements arrivent sans précision de l'objet ce qui complique le travail du trésorier qui doit solliciter les différents responsables pour tenter d'identifier le tournoi concerné.

Michel Lecroq s'interroge sur le maintien de la gratuité des tournois ICCF, il est décidé de continuer cette offre.

### **Vote de l'assemblée générale d'approbation du rapport financier**

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 17

*Le rapport financier est approuvé*

### **Vote de l'assemblée générale sur l'augmentation du montant de la cotisation de 30 à 31 euros**

- Contre : 11
- Abstention : 0
- Pour : 7

*La cotisation d'adhésion à l'AJEC est maintenue à 30 euros (et 32 euros par PayPal)*

# Le rapport moral

---

Jocelyn Ferdinand présente le rapport moral de l'AJEC.

## **Vote de l'assemblée générale d'approbation du rapport moral**

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18

*Le rapport moral est approuvé*

# Le relevé des décisions du Comité Directeur

---

Voir le compte rendu du comité directeur.

# La gestion des effectifs

---

Par Michel Lecroq

## **Le point des effectifs**

- 159 au 1/2/2018
- 147 au 1/2/2019
- 150 ce jour

Michel Lecroq constate une baisse au niveau des forts joueurs :

- 17 joueurs 2400+
- 9 joueurs 2450+
- 3 joueurs 2500+

Il est difficile de monter certaines équipes.

## **La non fidélisation des nouveaux joueurs**

5 nouveaux de 2018 ne sont pas restés en 2019, ce phénomène est récurrent depuis de nombreuses années.

## Les suspensions éventuelles

Le phénomène est amplifié par l'engagement direct des nouveaux adhérents dans les tournois ICCF, ce qui pose comme problème le risque de défection potentielle.

Les principaux intérêts des tournois AJEC sont l'accès au Championnat de France et la possibilité de jouer peu de parties en Coupe de France.

Il y a une partie des joueurs français qui préfère jouer en Direct Entry et une autre partie (150) qui sont à l'AJEC. Mais le plus gros des effectifs des joueurs d'échecs se contente de jouer en ligne.

Pour lutter contre cette non fidélisation des nouveaux joueurs, Michel Lecroq propose de reprendre le système de parrainage des nouveaux adhérents, le parrain accompagnant et surveillant le filleul. Gilles Hervet est d'accord pour s'en occuper.

Il s'agit d'essayer de les orienter d'abord vers les tournois AJEC et d'essayer d'éviter des comportements maladroits dans les tournois ICCF qui aboutissent à des sanctions.

## Les joueurs postaux

Il y a encore 5 joueurs sans accès internet dont 4 qui jouent la Coupe de France en postal, et un qui ne joue pas. Les délais d'attente sont forcément très importants. Ces joueurs ne sont pas toujours intéressés par les tournois postaux ICCF car il y a trop de parties pour eux. Le problème semble insoluble.

## Questions diverses

---

### Diffusion de l'info-AJEC

La diffusion de l'information par un message électronique à tous les membres de la parution du prochain info-AJEC est décidée. Cela permettra de comparer le taux de lecture avec la simple publication de l'information sur le site.

L'info-AJEC passera ultérieurement en accès libre pour tous les visiteurs du site de l'AJEC.

### Archives comptables

Bernard Berriot demande de pouvoir détruire les anciennes archives comptables de l'AJEC. Après discussion il est décidé qu'il détruira de façon sécurisée les archives comptables de l'AJEC datant de plus de 10 ans.

## **Le courrier des Echecs**

Le stock des anciens Courriers des Echecs est énorme. Il est décidé de n'en garder qu'un exemplaire. Les autres numéros seront proposés gratuitement aux membres par l'intermédiaire du site de l'AJEC. Le surplus sera détruit.

La réunion de l'assemblée générale de l'AJEC se termine à 12h00 le dimanche 16 juin 2019.

## Compte Rendu du congrès de l'ICCF par Éric Ruch



**International Correspondence Chess Federation**

**Congres ICCF 2019**

**Vilnius, Lituanie  
18 août 2019 – 22 août 2019**

Pour la première fois dans l'histoire de l'ICCF, le congrès annuel s'est tenu en Lituanie, le plus méridional des pays baltes, dans la capitale, Vilnius, dont le centre historique, fourmillant d'églises, de cloîtres et monuments séculiers, a été miraculeusement préservé des destructions de la Seconde Guerre mondiale et de la fureur des architectes de la période communiste.



L'hôtel Artis dans le centre historique de Vilnius où s'est tenu le Congrès.



Quelques scènes du folklore lithuanien durant la cérémonie d'ouverture du Congrès

Comme tous les quatre ans, l'Executive Board devait être renouvelé et le seul poste de WTD (World Tournament Director) était contesté avec pas moins de quatre candidats.

Frank Geider a été largement réélu au second tour (par 28 voix contre 18) pour un cinquième mandat consécutif, preuve de confiance et surtout de reconnaissance de l'excellent travail accompli depuis plus d'une décennie ce poste, ô combien important pour les joueurs. Ma réélection pour un troisième mandat de Président a été plus facile, n'ayant pas eu d'opposition à ce poste.

En résumé, les principales décisions de ce congrès (la liste exhaustive des propositions adoptées est disponible sur le site de l'ICCF) :

1. La prochaine finale du championnat du monde est avancée en juin 2020 (puis un cycle normal de deux ans suivra).
2. La prochaine finale des Olympiades (et les préliminaires du cycle suivant) débutera en janvier 2020. En conséquence de quoi la finale et les préliminaires du championnat d'Europe par équipes débiteront à l'automne 2020.
3. En 2021, l'ICCF fêtera ses 70 ans et de nombreux tournois (élites, Coupe du monde - open, Coupe du monde - open 960) seront organisés. Vous pouvez d'ores et déjà réserver des créneaux au début 2021 dans vos agendas !
4. Les tournois féminins ne seront plus organisés par l'ICCF (principalement par défaut de combattantes mais également pour souligner le fait qu'il n'y a pas de différences de forces échiquiennes inéluctables entre les deux sexes !) Mais dans une logique qui n'appartient qu'à elle, l'ICCF a décidé de maintenir les tournois pour vétérans, jugeant, sans doute, qu'au-delà de 60 ans, les capacités à manier un logiciel d'analyse diminue considérablement (dans le même temps le

triple champion du monde Alexandre Dronov a dépassé la barre des 70 ans et que la majorité des joueurs actifs à plus de 2600 a dépassé 55 ans !)

5. Le code de conduite va maintenant préciser que, dans les compétitions par équipe, les consultations entre les joueurs (y compris le capitaine) sont autorisées.
6. L'utilisation des « table base » sera étendue à 7 pièces à partir de 2020.
7. Il a été décidé de former un groupe de travail sur le nombre croissant de parties nulles dans le JPC qui remettra ses conclusions lors du congrès en 2020. C'est un problème, qu'avec d'autres responsables de l'AJEC, j'avais déjà identifié en 2010 et présenté au congrès mais qui à l'époque n'avait pas convaincu les « nullo-septiques ». Un autre groupe (dans le cadre de la commission du classement) se penchera sur le problème du tassement du classement, de son influence sur les normes / titres et des conséquences plus générales sur nos tournois. Bien évidemment ses deux problèmes sont intimement liés.
8. Un débat relativement passionné s'est tenu concernant la structure de zones et de son utilité à l'époque de l'internet. Une telle structure, vestige d'une époque où le JPC était uniquement postal et où les distances entre les joueurs étaient un facteur important de coûts et de durée du tournoi, est-elle encore utile (et efficace !) au XXI<sup>e</sup> siècle ? Mais l'ICCF est une vieille dame rétive au changement et qui a préféré conserver ce système archaïque. Mais comme pour le problème des nulles évoqué plus haut, il est indispensable de préparer les esprits au changement, car il ne fait aucun doute dans mon esprit que les zones sont appelées à disparaître à plus ou moins brèves échéances :

*Quand on a demandé à Henry Ford ce qui l'avait poussé à développer la Ford-T, il a répondu : « mon intuition dans l'avenir, car si j'avais écouté la majorité j'aurais dû développer une race de chevaux plus rapides » !)*

Félicitations à nouveaux titrés les maîtres internationaux Brice Fonteneau et Jacques Ress.

Le prochain congrès aura lieu à Glasgow du 16 au 20 août 2020.

Éric Ruch



Les échecs sont omniprésents dans les rues de Vilnius !



Ainsi que la toute dernière technologie française....



L'ICCF est au cœur des préoccupations environnementales....

## Titre 1. Affiliation-Cotisations

---

### **Article 1. Affiliation**

***L'Association des Joueurs d'Échecs par Correspondance (AJEC) se compose des membres actifs définis par le paiement d'une cotisation dont le montant a été défini et voté par le Comité Directeur et des membres d'honneur nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 2 des statuts.***

### **Article 2. Cotisations**

Tout membre s'étant acquitté de sa cotisation annuelle peut participer aux compétitions définies par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Technique de l'AJEC. La cotisation est strictement individuelle.

#### **2.1. La Cotisation individuelle**

Dénommée également cotisation AJEC, elle permet de participer aux tournois AJEC et de bénéficier des tarifs AJEC pour l'inscription aux tournois ICCF. Elle permet aussi de figurer sur la liste du classement publiée par l'AJEC. Elle est valide pour une année civile.

#### **2.2. Joueurs Étrangers**

La cotisation individuelle peut être accordée à un joueur étranger dans les mêmes conditions qu'aux joueurs français, toutefois il ne pourra prétendre au titre de Champion de France et ne peut pas participer aux compétitions internationales officielles par équipes.

### **Article 3. Perception des Cotisations**

Chaque année au début octobre, la cotisation pour la saison suivante est annoncée sur le site web. Un bulletin de renouvellement est mis en téléchargement. Ces informations sont envoyées par lettre aux adhérents sans internet.

## Titre 2. L'Assemblée Générale

---

### **Article 4. Composition de l'Assemblée Générale**

#### **4.1. Assemblée Générale Ordinaire**

Les membres actifs réunis au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 6 des statuts, doivent être affiliés à l'AJEC avant la fin de la saison sportive précédente (le 31 décembre). Ils ne peuvent participer aux votes que s'ils répondent aux dispositions de l'article 1 du présent règlement et s'ils sont à jour de leur cotisation pour la saison en cours.

Pour pouvoir voter, un membre actif doit être majeur et répondre aux exigences des statuts.

#### **4.2. Assemblée Générale Extraordinaire**

Les dispositions de l'article 4.1. ci-dessus s'appliquent à l'Assemblée Générale Extraordinaire lorsque celle-ci se tient au cours du premier semestre d'une année.

Si l'Assemblée Générale Extraordinaire se tient dans le second semestre d'une année, les effectifs pris en compte sont ceux officiellement arrêtés un mois avant le déroulement de cette Assemblée.

### **Article 5. Représentation**

Un membre actif peut mandater pour le représenter en Assemblée Générale toute personne jouissant au jour de cette Assemblée Générale des droits afférents à la cotisation AJEC.

Un délégué ne peut représenter plus de 25 adhérents de l'Association ayant droit de vote.

### **Article 6. Convocation**

Le Président de l'AJEC convoque les membres actifs affiliés et les membres d'honneur à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tient au moins une fois tous les deux ans selon l'article 7 des statuts. Il nomme six mois avant la date des Assemblées Générales Ordinaires (quatre mois pour les extraordinaires), un responsable chargé d'assurer la régularité du scrutin. Ce dernier doit être membre actif de l'AJEC, ne pas faire partie du Comité Directeur, ne pas être candidat. Il recueille les candidatures après un appel sur le site Internet de l'AJEC, vérifie leur validité, les fait connaître aux adhérents et centralise les bulletins de vote. Avec deux adjoints, il procède aux tirages au sort prévus et au dépouillement du scrutin. Les convocations sont adressées dans les délais suivants :

- Dans le cas d'élections, l'appel à candidature se fera cinq mois avant l'Assemblée Générale Ordinaire sinon,
- Deux mois avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## **Article 7. Votes**

7.1 L'élection du Comité Directeur et du Président se fait à bulletins secrets. Les votes en Assemblée Générale ont lieu à main levée en tenant compte du nombre de mandats détenus par chaque délégué. Il y aura vote à bulletins secrets, s'il est demandé ne serait-ce que par un seul des membres présents.

7.2 Les années sans assemblée générale, un vote par correspondance postal et email sera organisé pour l'approbation des rapports moral et financier par les adhérents.

## **Titre 3. Administration**

---

### **Section 1 - Le Comité Directeur**

#### **Article 8. Élection au Comité Directeur**

Les membres composant le Comité Directeur sont élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues à l'article 8 des statuts.

##### **8.1. Les Candidatures**

Peut être candidat au Comité Directeur de l'AJEC tout membre actif, répondant aux exigences de l'article 8 des statuts.

Chaque candidat enverra son acte de candidature au responsable des élections.

Ces actes de candidatures seront portés à la connaissance des adhérents, par le biais du site web et par lettre aux adhérents sans internet, un mois au moins avant l'Assemblée Générale.

Le dépôt des candidatures doit être effectué auprès du responsable des élections au plus tard trois mois avant l'Assemblée Générale.

##### **8.2. Le Scrutin**

L'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale se déroule par correspondance en un seul tour à bulletins secrets.

Le bulletin de vote sera mis en téléchargement et envoyé aux adhérents ne disposant pas d'une connexion Internet.

Le dépouillement est effectué la veille de l'Assemblée Générale Elective par le responsable des élections et deux assesseurs qui procèdent également à la répartition des procurations reçues. Toute anomalie est signalée au Comité Directeur.

### **8.3. Le bulletin de vote**

Il comprend la liste des candidats au Comité Directeur.

Pour être valable, il doit :

- être anonyme. La double enveloppe est obligatoire et l'enveloppe intérieure doit être absolument vierge,
- ne pas porter de noms de personnes extérieures à l'Association,
- ne pas porter plus de noms que de sièges à pourvoir.

Les adhérents peuvent rayer les candidats sur lesquels ils ne portent pas leur choix et rajouter le nom d'un ou plusieurs membres actifs.

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix pour le dernier siège à pourvoir, la décision se fera à l'ancienneté au sein de l'association, le plus ancien étant élu, et si les deux candidats sont toujours à égalité, le plus jeune d'entre eux est déclaré élu.

Les candidats ayant obtenu au moins 20% des voix exprimées mais ne rentrant pas dans le quota des sièges à pourvoir sont déclarés membres suppléants. Ils seront appelés, selon l'ordre décroissant des voix obtenues, à siéger au Comité Directeur au fur et à mesure que des sièges deviennent vacants.

Le mandat de ces membres prendra fin avec celui de l'ensemble du Comité Directeur.

## ***Article 9. Fonctionnement du Comité Directeur***

En dehors des réunions formelles du Comité Directeur et des Commissions, les délibérations et les décisions peuvent être prises par correspondance postale ou électronique (email, visioconférence ou autre).

### **9.1. Convocation - Ordre du Jour**

Le Président de l'AJEC établit l'ordre du jour des réunions du Comité Directeur dont les membres sont convoqués par courrier postal ou électronique au moins quinze jours à l'avance. Tout membre du Comité Directeur peut faire inscrire un point à l'ordre du jour avant l'ouverture de la séance, sous réserve de l'approbation de la majorité du Comité Directeur. La représentation de la majorité des membres du Comité Directeur est requise pour tenir la réunion.

### **9.2. Fréquence des Réunions**

Une réunion du Comité Directeur doit se tenir au minimum une fois tous les deux ans. Elle pourra être couplée avec l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **9.3. Délibérations**

Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

### **9.4. Présence aux Réunions**

Un membre empêché d'assister à une réunion du Comité Directeur peut se faire représenter par un autre membre. Aucun membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

### **9.5. Sièges Vacants**

Les sièges devenus vacants sont pourvus par les membres suppléants selon le processus décrit à l'article 8.3 ci-dessus.

Si le nombre de membres suppléants devient insuffisant pour pourvoir tous les sièges vacants, des membres de l'Association pourront être cooptés à la majorité des votes du Comité Directeur, sur proposition de l'un de ses membres.

Le mandat des membres ainsi cooptés prendra fin avec celui de l'ensemble du Comité Directeur

### **9.6. Remboursement de Frais**

Les membres du Comité Directeur sont fondés à demander au Trésorier de l'AJEC le remboursement des frais réels entraînés par leur participation aux réunions sur présentation de justificatifs.

### **9.7. Commissions**

La création des Commissions officielles est du seul ressort du Comité Directeur devant lequel elles rendent compte de leurs travaux. Chacune de ces Commissions comprend au moins un membre du Comité Directeur.

Le Président de l'AJEC nomme les membres et les Présidents des Commissions. Il peut mettre fin à leurs fonctions à tout moment s'il juge leur travail insuffisant ou non conforme à la politique de l'AJEC.

Le Comité Directeur vote, éventuellement sur proposition des différentes Commissions, tous les règlements permettant le fonctionnement de l'AJEC (règlement intérieur des Commissions, règlement des compétitions, etc...).

La Commission Technique (voir Art. 13), la Commission des Finances (préparation du budget, des tarifs, des décisions à incidence financière) et la Commission des Règlements sont des commissions permanentes.

## **9.8. Modifications du présent Règlement Intérieur**

Le présent Règlement Intérieur pourra être modifié par un vote du Comité Directeur sur proposition du Président ou du Vice Président, président de la Commission des Règlements.

## **Section 2 - Le Président et le Bureau**

### ***Article 10. Le Président de l'AJEC***

#### **10.1. Élection du Président**

En application de l'article 12 des statuts, le Comité Directeur nouvellement élu par l'Assemblée Générale (par correspondance) se réunit aussitôt et élit son Président.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Si aucun candidat n'obtient la majorité des suffrages, un second tour est organisé entre les deux candidats arrivés en tête du premier tour. Si lors du premier tour, plusieurs candidats arrivent à égalité à la seconde place, ils sont tous autorisés à prendre part au second tour. Lors du second tour, le Président est élu à la majorité simple. En cas d'égalité au second tour, le plus âgé des candidats est déclaré Président.

#### **10.2. Fonction du Président**

Outre les attributions dévolues par les statuts, le Président représente l'AJEC dans tous les organismes nationaux et internationaux. Il peut déléguer tout ou partie de cette représentation, de façon permanente ou temporaire.

Chaque fois qu'il le juge utile pour assurer la bonne marche de l'AJEC, le Président peut nommer toutes personnes à tous emplois hors ceux prévus dans la composition du Bureau. Il en tient informé le Comité Directeur. Le président, par des circulaires périodiques, tient au courant les responsables des décisions qu'il a prises et des nouvelles concernant l'Association. Il peut également demander l'avis de chacun sur un sujet précis et organiser un vote par correspondance.

Le Président propose également les Membres des Commissions appartenant ou non au Comité Directeur. Les Présidents des Commissions siégeront après leur nomination avec voix consultative s'ils n'appartiennent pas au Comité Directeur. Le Comité Directeur ratifie collectivement ces nominations par un vote.

## **10.3. Vacance du Président**

Si le poste de Président devient vacant, pour quelque cause que ce soit, pendant une durée inférieure à deux mois, il est remplacé dans ses fonctions par le Vice - Président, ayant été élu avec le plus de voix (en cas d'égalité, c'est le Vice-Président le plus âgé qui remplace le Président).

Au-delà du délai de deux mois, la vacance du Président est considérée comme définitive et il est procédé à son remplacement selon les dispositions prévues à l'article 15 des statuts.

En cas de vacance de la présidence, l'élection d'un membre d'un Comité Directeur au poste de Président s'effectue à main levée, sauf si l'un des membres du Comité Directeur exige un scrutin à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Si aucun candidat n'obtient la majorité des suffrages, un second tour est organisé entre les deux candidats arrivés en tête du premier tour. Si lors du premier tour, plusieurs candidats arrivent à égalité à la seconde place, ils sont tous autorisés à prendre part au second tour. Lors du second tour, le Président est élu à la majorité simple. En cas d'égalité au second tour, le plus âgé des candidats est déclaré Président.

## **Article 11. Le Bureau de l'AJEC**

### **11.1. Composition du Bureau**

Aussitôt après son élection, le Président propose les membres du Bureau de l'AJEC choisis au sein du Comité Directeur qui ratifie ce choix par un vote. L'élection s'effectue à main levée, mais pourra être tenue à bulletin secret à la demande de l'un des membres du Comité Directeur. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Outre le Président, le Bureau comprend :

- Le(s) Vice-Président(s),
- le Secrétaire
- le Trésorier,
- le Directeur général des tournois.

### **11.2. Fonction du Bureau**

Le Bureau est l'organe exécutif de l'AJEC. Il est chargé de la mise en application des décisions du Comité Directeur dans le cadre des orientations définies en Assemblée Générale. Il prend au jour le jour toutes les initiatives nécessaires pour assurer la bonne marche de l'AJEC.

Le Bureau peut être convoqué à tout moment par le Président sans formalité particulière.

En dehors des réunions formelles du Bureau, les délibérations et les décisions peuvent être prises par correspondance postale ou électronique (email, visioconférence ou autre).

### **11.3. Cohésion du Bureau**

Pour maintenir la cohésion indispensable au fonctionnement de l'AJEC, le Comité Directeur peut, sur proposition du Président, mettre fin aux fonctions d'un membre du Bureau ainsi que des Directeurs de tournois et des Présidents des Commissions s'il juge leur travail insuffisant ou non conforme aux objectifs de l'AJEC.

### **11.4. Le(s) Vice-Président(s)**

Le(s) Vice-Président(s) assiste en permanence le Président. Il le remplace dans ses fonctions en cas de vacance d'une durée inférieure à deux mois.

Un Vice-Président préside la Commission des Règlements.

### **11.5. Le Secrétaire**

Le Secrétaire assure, sous l'autorité du Président, le fonctionnement administratif officiel de l'AJEC, il veille notamment au respect du calendrier administratif. Il assure la diffusion des informations aux membres. Il établit les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur et des Assemblées Générales.

### **11.6. Le Trésorier**

Le Trésorier tient la comptabilité de l'AJEC, encaisse les recettes et procède au règlement des dépenses ordonnancées par le Président. Il procède aux remboursements de frais prévus au présent règlement ou expressément accordés par le Président. Il prépare le rapport financier et le projet de budget avant chaque Assemblée Générale.

Le trésorier préside la commission des finances.

## **Section 3 - Structure Administrative de l'AJEC**

### ***Article 12. Organisation Administrative***

L'activité administrative de l'AJEC s'articule sur les membres actifs qui recevront les informations par le biais du site web, par courrier électronique ou par courrier postal pour les sans internet.

## Titre 4. Les Commissions permanentes

---

### **Article 13. La Commission Technique**

13.1. La Commission Technique se compose de 7 membres au moins, dont un membre de droit, le Directeur Général des Tournois.

Le Directeur Général des Tournois propose les membres élus de la Commission. Cette proposition doit être approuvée par le Président de L'AJEC puis par le Comité Directeur conformément à l'article 9.7. du présent règlement.

Des chargés de mission peuvent être nommés par le Directeur Général des Tournois. Le Directeur Général des Tournois préside la commission Technique.

13.2. La Commission Technique a pour but :

- de contrôler toute la vie technique de l'AJEC ;
- d'assurer l'amélioration du niveau des joueurs français par l'établissement d'une politique échiquéenne sur le plan technique ;
- d'assurer la gestion technique de l'AJEC dans le cadre du budget voté par l'Assemblée Générale ;
- d'assurer la participation de la France dans les compétitions internationales et la sélection des joueurs français ; elle peut déléguer ses prérogatives à un Commission de Sélection composée de 4 membres proposés par le Directeur Général des Tournois ;
- de faire des propositions concernant le statut des joueurs de haut niveau ;
- de veiller à ce que les manifestations organisées dans le cadre des activités de l'AJEC respectent les règles d'application, les appellations officielles et les cahiers des charges de l'I.C.C.F. et de l'A.J.E.C. ;
- de contrôler le Classement ;
- d'établir le Calendrier AJEC Officiel des compétitions ;
- de gérer la Direction des tournois et leur homologation ;
- de conseiller les Directeurs de Tournois qui feraient appel à elle ;
- d'établir un règlement pour les compétitions nationales, et de veiller à leur bonne organisation ;
- d'établir un règlement permettant d'accorder des titres d'Excellence et de Maîtres Nationaux.

13.3. Au sein de la Commission Technique, les décisions sont prises à la majorité des membres de la commission. Un quorum des 2/3 des membres est nécessaire pour la validité des décisions.

13.4. Les titres nationaux décernés par application des règlements sont officialisés le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AJEC.

13.5. Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les Directeurs des tournois peuvent proposer à la Commission

Technique les mesures disciplinaires prévues par l'article 16 du présent règlement. La commission Technique prononce les sanctions selon les dispositions des articles 16 et 17 du Règlement Intérieur.

## **Article 14. La Commission des Finances**

La Commission des Finances est une commission permanente composée de 4 à 7 membres. Elle est présidée par le Trésorier.

La Commission des Finances a pour rôle de préparer le budget, de proposer les tarifs et d'étudier toutes les décisions à incidence financière.

Au sein de la Commission des Finances, les décisions sont prises à la majorité des membres de la commission. Un quorum des 2/3 des membres est nécessaire pour la validité des décisions.

## **Article 15. La Commission des Règlements**

La Commission des Règlements est une commission permanente composée de 4 à 7 membres. Elle est présidée par un Vice-Président de l'AJEC.

La Commission des Règlements a pour rôle de veiller à l'application des Statuts et du Règlement Intérieur. Elle a en charge d'étudier et de proposer toutes les modifications des Statuts et du Règlement Intérieur.

La Commission des Règlements est seule compétente pour examiner les infractions aux Statuts ou au Règlement Intérieur. Elle prononce les sanctions selon les dispositions des articles 16 et 17 du Règlement Intérieur.

Au sein de la Commission des Règlements, les décisions sont prises à la majorité des membres de la commission. Un quorum des 2/3 des membres est nécessaire pour la validité des décisions.

## **Titre 5. Le Pouvoir Disciplinaire**

---

### **Article 16. Les sanctions**

Les sanctions disciplinaires applicables aux membres actifs de l'AJEC doivent être choisies parmi les mesures ci-après:

- 1) Avertissement;
- 2) Pénalités sportives;
- 3) Suspension partielle ou totale;

4) Radiation.

Les sanctions visées aux 2) et 3) peuvent être assorties du sursis.

La Commission Technique et la Commission des Règlements sont habilitées à prononcer les sanctions 1), 2) et 3).

Seul le Comité Directeur, saisi par l'une des commissions ou le Président, peut prononcer la radiation à la majorité de 2/3 des voix.

## **16.1 Sanctions individuelles**

Est passible de sanction, tout membre actif qui:

- contrevient aux dispositions des statuts et règlements ;
- commet une faute contre l'honneur, la bienséance ou l'éthique

En outre, est passible de sanction, tout dirigeant, qui

- aura commis une faute grave dans l'exercice de ses fonctions ou aura, par son comportement, cessé de s'en montrer digne;
- aura, dans le cadre des activités échiquiennes, utilisé ses fonctions à des fins personnelles ou dans un but de lucre.

Tout membre du Comité Directeur déchu de ses droits civiques, sera automatiquement considéré comme démissionnaire de ses fonctions électives et il sera procédé à son remplacement.

## **16.2 Conséquences des sanctions**

Tout joueur suspendu ou radié ne peut disputer aucune partie officielle et aucun résultat de partie jouée contre lui ne saurait être homologué.

Tout dirigeant suspendu ne peut exercer aucune fonction dirigeante.

Tout membre actif sanctionné de suspension totale ne peut exercer aucun des droits conférés par l'affiliation.

## ***Article 17. Instance d'appel***

Un membre de l'Association ayant été sanctionné peut faire appel devant le Comité Directeur qui prononcera alors un verdict définitif

Pour un cas de radiation de l'Association, un joueur ou un membre du Comité Directeur peut alors interjeter appel auprès du Président. Cet appel est suspensif jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui prononcera alors un verdict définitif.

## Classement ICCF 2019/3

<a href="#">1074</a>	LECROQ	MICHEL	FRANCAISE	2570	GMI	180109
<a href="#">11363</a>	ROUBAUD	DAVID	FRANCAISE	2535	GMI	181158
<a href="#">11171</a>	PICHELIN	XAVIER	FRANCAISE	2529	SIM	181023
<a href="#">10877</a>	JAULNEAU	CHRISTOPHE	FRANCAISE	2516	SIM	180927
<a href="#">10445</a>	LAFFRANCHISE	LIONEL	FRANCAISE	2491	MI	189135
<a href="#">6444</a>	GEIDER	FRANK	FRANCAISE	2480	MI - IA	180259
<a href="#">10774</a>	PELLEN	MIKAEL	FRANCAISE	2477	SIM	180860
<a href="#">8887</a>	SERRADIMIGNI	ROBERT	FRANCAISE	2473	GMI	180554
<a href="#">9650</a>	TINTURE	LAURENT	FRANCAISE	2468	SIM - IA	189069
<a href="#">8427</a>	BARRE	JEAN MARIE	FRANCAISE	2463	MN	180843
<a href="#">9103</a>	DIJON	JEAN MICHEL	FRANCAISE	2457	MI	180364
<a href="#">9203</a>	RUCH	ERIC	FRANCAISE	2455	SIM - IA	180490
<a href="#">5912</a>	DEVILLE	OLIVIER	FRANCAISE	2445	MI	180733
<a href="#">5434</a>	HERBIN	JACQUES	FRANCAISE	2444	MN	180337
<a href="#">7527</a>	MARCINIAK	MARCEL	FRANCAISE	2443	MN	180230
<a href="#">8840</a>	THIRION	PATRICK	FRANCAISE	2439	SIM	180532
<a href="#">10220</a>	HERVET	GILLES	FRANCAISE	2436	SIM	180704
<a href="#">5202</a>	VINOT	SERGE	FRANCAISE	2429	SIM	180193
<a href="#">3733</a>	DE LAGONTRIE	JEAN	FRANCAISE	2424	MI	180222

<a href="#">8588</a>	TOMBETTE	PHILIPPE	FRANCAISE	2420	SIM	180287
<a href="#">11199</a>	LE PAGE	CLAUDE	FRANCAISE	2417	MI	181038
<a href="#">11451</a>	FONTENEAU	BRICE	FRANCAISE	2417	IM	181388
<a href="#">10032</a>	CAMPANT	BERNARD	FRANCAISE	2409	EXC	180831
<a href="#">10353</a>	RONAT	OLIVIER	FRANCAISE	2409	EXC-CCM-CCE	181172
<a href="#">7933</a>	DAVID-BORDIER	CHRISTOPHE	FRANCAISE	2399	EXC -CCM - CCE	180292
<a href="#">9168</a>	ROQUES	PASCAL	FRANCAISE	2385	MI	180538
<a href="#">10256</a>	LE BLED	PIERRE	FRANCAISE	2384	MI	189137
<a href="#">11186</a>	MAREZ	SEBASTIEN	FRANCAISE	2379	MN -CCM-CCE	180373
<a href="#">10356</a>	BURNET	LUC	FRANCAISE	2376	EXC	180876
<a href="#">7892</a>	CHAZALETTE	JEAN CHRISTOPHE	FRANCAISE	2369	EXC - IA - CCE - CCM	180455
<a href="#">11490</a>	RESS	JACQUES	FRANCAISE	2369	MI	181285
<a href="#">11201</a>	LALIGA	OLIVIER	FRANCAISE	2364	CCM-CCE	181032
<a href="#">7541</a>	BERRIOT	BERNARD	FRANCAISE	2361	MI	180126
<a href="#">11439</a>	DUCHARDT	ALEXANDRE	FRANCAISE	2354	MN-CCM-CCE	181274
<a href="#">7453</a>	CADILLON	LUIS	PORTUGAISE	2351	EXC	390065
<a href="#">11429</a>	VAILLANT	FREDERIC	FRANCAISE	2350	CCM - CCE	181283
<a href="#">4221</a>	SCHAUB	MARC	FRANCAISE	2349	CCM - CCE	180865
<a href="#">4912</a>	VIGNERON	MICHEL	FRANCAISE	2346	MN	180626
<a href="#">11480</a>	LOISEL	DIDIER	FRANCAISE	2345		181511
<a href="#">11298</a>	OULD AHMED	SAMY	ALGERIENNE	2334	MN	610222
<a href="#">11495</a>	SCHAUB	JEAN-PAUL	FRANCAISE	2327		181592

<a href="#">6192</a>	RUIZ-VIDAL	PIERRE	FRANCAISE	2326	CCM-CCE	180830
<a href="#">1078</a>	GARAU	BERNARD	FRANCAISE	2325	MN-CCM-CCE	181257
<a href="#">2710</a>	DANZANVILLIERS	PATRICE	FRANCAISE	2324	CCM - CCE	180258
<a href="#">9471</a>	GUIDONI	MATHIAS	FRANCAISE	2319		180571
<a href="#">11455</a>	RALLE	PIERRE	FRANCAISE	2319	CCM - CCE	181416
<a href="#">11467</a>	RENARD	STEPHANE	FRANCAISE	2310	CCE	181466
<a href="#">9337</a>	BOBEL	PHILIPPE	FRANCAISE	2306	MN - CCM - CCE	180504
<a href="#">4612</a>	ROGEMONT	ALAIN	FRANCAISE	2306	MI - IA	180170
<a href="#">7913</a>	AUDIE	ALAIN	FRANCAISE	2300	CCE	180638
<a href="#">1289</a>	DENEUVILLE	CHRISTIAN	FRANCAISE	2293	EXC - CCE	180709
<a href="#">8842</a>	BAROIN	BERNARD	FRANCAISE	2286	CCM - CCE	180229
<a href="#">11479</a>	LERENARD	DANIEL	FRANCAISE	2286		181519
<a href="#">11174</a>	PUTMAN	MARCEL	FRANCAISE	2285		181049
<a href="#">3039</a>	GAIDOT	GUY	FRANCAISE	2279		182012
<a href="#">11024</a>	REFALO	JEAN MICHEL	FRANCAISE	2278	EXC	180838
<a href="#">11499</a>	RONCE	NATHAN	FRANCAISE	2273		181613
<a href="#">716</a>	DARD	MICHEL	FRANCAISE	2263	CCM - CCE	181307
<a href="#">11402</a>	FAURE	THIERRY	FRANCAISE	2259	CCE	181218
<a href="#">11454</a>	LEGRAND	MATTHIEU	FRANCAISE	2255	CCE	181420
<a href="#">11477</a>	VASSELON	CHRISTIAN	FRANCAISE	2253		181518
<a href="#">11004</a>	NOUVEAU	LAURENT	FRANCAISE	2238	MN - CCM - CCE	180965
<a href="#">11443</a>	DUMORTIER	THIERRY	FRANCAISE	2232		181350

<a href="#">720</a>	BIAUX	ALAIN	FRANCAISE	2227	MN	180138
<a href="#">10461</a>	CALVO CARBONELL	RICARDO	FRANCAISE	2222		180810
<a href="#">347</a>	BOUILLOD	YVES	FRANCAISE	2220	EXC	181401
<a href="#">11498</a>	BERNAERT	NICOLAS	FRANCAISE	2213		181610
<a href="#">584</a>	PIERQUIN	BERNARD	FRANCAISE	2207		182030
<a href="#">10742</a>	PIERRON	PASCAL	FRANCAISE	2207	EXC	181140
<a href="#">8707</a>	VAILLANT	STEPHANE	FRANCAISE	2207		182041
<a href="#">11180</a>	BONTEMS	CYRILLE	FRANCAISE	2205		181012
<a href="#">10799</a>	BECKER	CLAUDE	FRANCAISE	2197		180923
<a href="#">524</a>	AUDOUBERT	JEAN	FRANCAISE	2183		180722
<a href="#">6920</a>	TEYSSIER JEAN DIT	ALAIN	FRANCAISE	2166		181091
<a href="#">7902</a>	MALAK	JEAN MICHEL	FRANCAISE	2161		180453
<a href="#">8885</a>	MONDY	MARCEL	FRANCAISE	2160		180288
<a href="#">11073</a>	CAMPS	JEAN-PIERRE	FRANCAISE	2158		180286
<a href="#">10848</a>	GUÉNEAU	CHRISTOPHE	FRANCAISE	2155		180952
<a href="#">8061</a>	ADELINE	BRUNO	FRANCAISE	2146		180394
<a href="#">9510</a>	FOURNIER	FREDERIC	FRANCAISE	2146		180548
<a href="#">3057</a>	PLESSIER	FRANCIS	FRANCAISE	2144		180301
<a href="#">111000</a>	ALMARZA MATO	CARLOS	FRANCAISE	2144	CCE	160318
<a href="#">8615</a>	PICARD	SERGE	FRANCAISE	2142		180760
<a href="#">8425</a>	GIORDANO	PIERRE	FRANCAISE	2130		182013
<a href="#">8175</a>	EPINOUX	JEAN FRANCOIS	FRANCAISE	2128		180897

<a href="#">7852</a>	ROYNET	SYLVIE	FRANCAISE	2128	EXC	180435
<a href="#">7796</a>	ALBERNY	MAURICE	FRANCAISE	2122		180484
<a href="#">472</a>	ROZIER	DENIS	FRANCAISE	2121		180257
<a href="#">3725</a>	CHARPENTIER	DENIS	FRANCAISE	2119		180179
<a href="#">8521</a>	HEBRARD	JEAN-MARC	FRANCAISE	2105		189098
<a href="#">11391</a>	MURAT	JOSEE - VALERIE	FRANCAISE	2099		181199
<a href="#">11183</a>	ECKERT	PATRICK	FRANCAISE	2098		181052
<a href="#">11472</a>	TATINIAN	WILLIAM	FRANCAISE	2071		181497
<a href="#">10366</a>	FELDIS	YVES	FRANCAISE	2055		180976
<a href="#">1403</a>	DURANDAL	JEAN	FRANCAISE	2048		180955
<a href="#">11245</a>	BLONDEL	FRANCIS	FRANCAISE	2047		181061
<a href="#">11084</a>	BEGHIN	RONAN	FRANCAISE	2047	0	181138
<a href="#">7000</a>	BRISSON	PASCAL	FRANCAISE	2040		180688
<a href="#">8598</a>	DUVETTE	MICHEL	FRANCAISE	2039		180499
<a href="#">11474</a>	ROBLETTE	YVES	FRANCAISE	2029		181517
<a href="#">5560</a>	AYMARD	MICHEL	FRANCAISE	2024		180384
<a href="#">2402</a>	SIMONET	DANIEL	FRANCAISE	2021	IA	189020
<a href="#">10754</a>	BUDIN	FLORENT	FRANCAISE	2017		181004
<a href="#">9154</a>	FISTER	BERNARD	FRANCAISE	1983	EXC	180606
<a href="#">11460</a>	MOLIN	LAURENT	FRANCAISE	1964		181451
<a href="#">11507</a>	KOLKMAN	CORNELIS	NEERLANDAISE	1957		85638
<a href="#">2884</a>	CEBOLLERO	DANIEL	FRANCAISE	1940		189043

<a href="#">10046</a>	VASSEUR	OLIVIER	FRANCAISE	1938	189119
<a href="#">6275</a>	NGUYEN	MINH KHOI	FRANCAISE	1933	181209
<a href="#">10406</a>	CURNILLON	FRANCK	FRANCAISE	1928	180804
<a href="#">657</a>	BECK	GEORGES	FRANCAISE	1909	180583
<a href="#">11468</a>	GUINEFOLLEAU	MARC	FRANCAISE	1907	181463
<a href="#">2360</a>	SCHULZ	BERNARD	FRANCAISE	1905	180492
<a href="#">2449</a>	COMON	JEAN MARC	FRANCAISE	1904	180383
<a href="#">11436</a>	JEAN	LUDOVIC	FRANCAISE	1901	100468
<a href="#">2966</a>	FLECHER	JOSEPH	FRANCAISE	1885	180470
<a href="#">11184</a>	RIVOLLIER	FREDERIC	FRANCAISE	1883	181070
<a href="#">11434</a>	SIMONET	IVAN	FRANCAISE	1877	181313
<a href="#">4296</a>	BURY	PHILIPPE	FRANCAISE	1865	180667
<a href="#">1477</a>	GAMANT	GEORGES	FRANCAISE	1859	180348
<a href="#">8114</a>	RINAUDO	JOEL	FRANCAISE	1838	182033
<a href="#">323</a>	POUPINEL	MICHEL	FRANCAISE	1815	180184
<a href="#">11401</a>	MASSET	JACQUES	FRANCAISE	1805	181213
<a href="#">1116</a>	CATOIS	YANN	FRANCAISE	1794	181002
<a href="#">11453</a>	PONCET	ALAIN	FRANCAISE	1787	181407
<a href="#">11505</a>	RIEGER	EMMANUEL	FRANCAISE	1787	181637
<a href="#">11296</a>	FERDINAND	JOCELYN	FRANCAISE	1777	181060
<a href="#">11493</a>	PRADEILLES	GUILLAUME	FRANCAISE	1767	181583
<a href="#">5020</a>	GARAY	LOUIS	FRANCAISE	1755	181115

<a href="#">6844</a>	NOSSEIN	FRANCIS	FRANCAISE	1713	180561
<a href="#">11377</a>	JACON	MARCEL	FRANCAISE	1696	181177
<a href="#">1114</a>	GERARD	ANDRE	FRANCAISE	1682	180785
<a href="#">10594</a>	CASSEL	JEAN-JACQUES	FRANCAISE	1599	182006
<a href="#">11409</a>	DUFRENOY	HENRI	FRANCAISE	1565	181226
<a href="#">9804</a>	AZZOUG	SAMIR	BELGE	1554	40398
<a href="#">11504</a>	LASSERRE	MARC	FRANCAISE	1548	180463
<a href="#">11488</a>	LOISON	FRANCK	FRANCAISE	1510	181572
<a href="#">635</a>	WEBER	ALFRED	FRANCAISE	1509	181200
<a href="#">11503</a>	BOITTE	BERNARD	FRANCAISE	1501	182002
<a href="#">11200</a>	DUMONT	GILLES	FRANCAISE	1497	181056
<a href="#">10371</a>	LENEVEU	ERIC	FRANCAISE	1475	181151
<a href="#">10831</a>	FOESSEL	MARCEL	FRANCAISE	1445	181017
<a href="#">8351</a>	CARLIER	PIERRE	FRANCAISE	1443	180894
<a href="#">11341</a>	VERSLYPE	SYLVIE	FRANCAISE	1399	181126
<a href="#">11509</a>	VASSET	FRANCOIS	FRANCAISE	0	181668
<a href="#">11492</a>	MARCEL	JEAN-FRANCOIS	FRANCAISE	0	181579
<a href="#">11500</a>	HARMELLE	DOMINIQUE	FRANCAISE	0	181621
<a href="#">1243</a>	GUINERET	HERVE	FRANCAISE	0	181258
<a href="#">11510</a>	DELIGNE	THIERRY	FRANCAISE	0	181670
<a href="#">11511</a>	DEMOLY	OLIVIER	FRANCAISE		181698
<a href="#">11473</a>	ROGEMONT	REGINE	FRANCAISE		?

---

<a href="#">11494</a>	LIARD	CHRISTIAN	FRANCAISE	?
-----------------------	-------	-----------	-----------	---

---

<a href="#">11508</a>	STROE	CAROL	FRANCAISE	?
-----------------------	-------	-------	-----------	---



## Publication des compétitions de Juin 2019 à Août 2019

### Résultats des tournois AJEC

**T5 :** 5622 ; 5624

#### Coupe de France :

18/1T/01 ; 18/2T/08 ; 19/1T/01 ; 19/4T/01 ; 19/4T/02 ;

### Nouveaux Tournois A

**T5 :** 5628 ; A/29

#### Coupe de France :

19/1T/04 ; 19/1T/05 ; 19/1T/06 ; 19/2T/01 ; 19/Q/02 ; 19/Q/03 ; 19/F/01 ;

### Résultats des tournois ICCF

#### Cycle du championnat du monde :

WC41/SF/05 : (Michael PELLEN)

#### Tournois promotionnels serveur :

WS/O/1089 : (Bernard SCHULZ)

WS/O/1096 : (André GERARD)

WS/O/1108 : (Bernard SCHULZ)

WS/H/659 : (Michel AYMARD)

WS/H/668 : (William TATINIAN)

WS/H/669 : (Laurent NOUVEAU)

WS/H/693 : (Bernard FISTER)

WS/M/659 : (Didier LOISEL)

WS/M/672 : (Denis CHARPENTIER)

WS/M/683 : (Jean-Pierre CAMPS)

WS/M/689 : (Carlos ALMARZA MATO)

WS/M/694 : (Carlos ALMARZA MATO)

WS/M/696 : (Yves FELDIS)  
WS/M/698 : (Christian DENEUVILLE)  
WS/M/699 : (Yves FELDIS)  
WS/M/703 : (Nicolas BERNAERT)  
WS/M/704 : (Jean Pierre CAMPS)  
WS/M/706 : (Yves FELDIS)  
WS/M/712 : (Laurent NOUVEAU)  
WS/M/718 : (Jean Pierre CAMPS)  
WS/M/719 : (Patrick SPEISSER)  
WT/H/1115 : (Philippe BURY)

### **Tournois à normes :**

WS/MN/155 : (Bernard GARAU)  
WS/MN/159 : (Jacques RESS et Philippe BOBEL)  
WS/MN/164 : (Jean-Christophe CHAZALETTE et David BORDIER)  
WS/MN/166 : (Christophe DAVID-BORDIER, Patrice DANZANVILLIERS et Alexandre DUCHARDT)  
WS/GMN/60 : (Philippe TOMBETTE)

### **Coupes mondiales ICCF :**

CT22/pr02 :(Alexandre DUCHARDT)  
CT22/pr06 : (Bernard GARAU)  
CT22/pr13 : (Philippe BOBEL)  
CT22/pr16 : (Jean-Paul SCHAUB)  
CT22/pr18 : (Sylvie ROYNET)  
CT22/pr20 : (Mikael PELLE)  
CT22/pr21 :(Carlos ALMARZA MATO)  
CT22/pr32 :(Jean-Paul SCHAUB)  
CT22/pr34 : (Pierre CARLIER)  
CT22/pr35 : (Nathan RONCE)  
CT22/pr37 : (Francis BLONDEL)  
CT22/pr39 : (Christian DENEUVILLE)  
CT22/pr41 : (Laurent MOLIN)  
CT22/pr44 : (Alexandre DUCHARDT)  
CT22/pr48 : (Bernard GARAU)  
CT22/pr45 : (Jean-Pierre CAMPS)  
CT22/pr50 : (Georges GAMANT)  
CT22/pr57 : (Michel AYMARD)

CT22/pr58 : (Sylvie ROYNET)  
CT22/pr60 : (Cyrille BONTEMS)  
CT22/pr63 : (Sylvie ROYNET)  
CT22/pr64 : (Bernard BAROIN)  
CT22/pr65 : (Bernard GARAU)  
VWC9/sf-06 : (Christophe DAVID BORDIER)  
VWC10/pr23 : (Jean-Paul SCHAUB)  
VWC10/pr31 : (Alexandre DUCHARDT)  
VWC10/pr36 : (Francis BLONDEL)  
VWC10/pr16 : (Daniel SIMONET)

### **Tournois par équipes :**

MT-Esko/SF2

CCO20/F : L'équipe allemande remporte la 20<sup>ème</sup> Olympiades, une fois de plus, devant la Russie et l'Espagne. L'équipe de France termine 11<sup>ème</sup> avec une très moyenne prestation. Seul Igor NATAF s'en tire sans défaite.

EU/Team/Cup/P

EUTC/960/02

### **Tournois sur invitation :**

FRA-80A : (Gilles HERVET, Laurent TINTURE, Lionel LAFFRANCHISE et Frank GEIDER)

WLS/Inv/5 : (Bernard BAROIN)

FRA-80B : (Pierre RUIZ-VIDAL, Pascal ROQUES, Pierre LEBLED, Christophe GILBERT)

### **Coupes et Open fédérations :**

Russia25/pr02 : (Michel DARD)

Russia25/pr04 : (Philippe BOBEL)

Russia25/pr10 : (Joseph FLECHER)

Russia25/pr11 : (Francis BLONDEL)

Russia25/pr20 : (André GERARD)

Russia25/pr25 : (Christian VASSELON)

PER/Cup4/pr12 : (Gilles DUMONT)

PER/Cup4/pr20 : (Carlos ALMAEZA MATO)

PER/Cup4/pr27 : Gilles DUMONT)

PER/Cup4/pr37 : (Bernard BAROIN)

PER/Cup4/pr38 : (Maurice ALBERNY)

PER/Cup4/pr43 : (André GERARD)

PER/Cup4/pr52 : (André GERARD)  
5FEDAPVEN/CS/F3 : (André GERARD)  
5FEDAPVEN/CS/F2 : (André GERARD)  
5FEDAPVEN/CS/F1 : (Éric LENEUVEU et André GERARD)  
5FEDAPVEN/CS/C1 : (Bernard BAROIN)  
5FEDAPVEN/CS/C2 : (Bernard BAROIN)  
5FEDAPVEN/CS/C4 : (Bernard BAROIN et Nathan RONCE)  
5FEDAPVEN/CS/D1 : (Marcel MONDY)  
5FEDAPVEN/CS/D2 : (Carlos ALMARZA MATO)  
5FEDAPVEN/CS/B2 : (Matthieu LEGRAND)  
DE10A/SF 11 : (Pascal PIERRON)  
DE10A/SF 01 : (Bernard BAROIN)  
FINJUB55/PR/32 : (Michel AYMARD)

### **Tournois Thématiques :**

WSTT/2/17/2 : (Laurent MOLIN et Georges GAMANT)  
WSTT/1/18/2 : (Michel AYMARD)  
WSTT/6/18/2 : (Bernard GARAU)  
TT/3/16/F : (Georges GAMANT)  
WSTT/2/18/F : (Michel AYMARD)  
TT/2/16/F : (Georges GAMANT et Michel AYMARD)

### **Tournois européens promotionnels :**

EU/SC-OR/220 : (André GERARD et Marc GUINEFOLLEAU)  
EU/SC-OR/226 : (Michel AYMARD)  
EU/SC-OR/248 : (Marc LASSERRE)  
EU/SC-OR/254 : (Laurent NOUVEAU)  
EU/SC-OR/260 : (Jean-François ROMANG et Guillaume PRADEILLES)  
EU/SC-OR/268 : (Guillaume PRADEILLES)  
EU/SC-OR/279 : (André GERARD)  
EU/SC-OR/280 : (Guillaume PRADEILLES)  
EU/SC-OR/281 : (André GERARD)  
EU/C2018/pr19 : (Laurent NOUVEAU)  
EU/C2018/ct01 : (Brice FONTENEAU)  
EU/C2017/sf01 : (Bernard GARAU)  
EU/C2017/sf11 : (Bernard BAROIN)  
EU/C2017/pr20 : (Stéphane RENARD)

EU/71P/SF/04 : (Michel AYMARD)

EU/C69/Finale : (Gilles HERVET)

## **Nouveaux tournois ICCF**

### **Cycle du Championnat du Monde :**

WC/39/CT/02 : (Lionel LAFFRANCHISE)

### **Tournois promotionnels serveur :**

WS/O/1159 : (Guillaume PRADEILLES)

WS/O/1162 : (Jacques MASSET)

WS/O/1164 : (Guillaume PRADEILLES)

WS/O/1169 : (Emmanuel RIEGER)

WS/H/740 : (Bernard SCHULZ)

WS/H/741 : (Jean DURANDAL)

WS/M/738 : (Yves FELDIS)

WS/M/739 : (Carlos ALMARZA MATO)

WS/M/740 : (Pierre RALLE)

WS/M/741 : (Carlos ALMARZA MATO)

WS/M/742 : (Jean-Marc HEBRARD)

### **Tournois à normes :**

WS/CCE/A/5 : (Jean-François EPINOUX)

WS/CCM/A/5 : (Christian DENEUVILLE)

WS/MN/B/8 : (Stéphane RENARD et Patrice DANZANVILLIERS)

WS/MN/B/9 : (Pierre RUIZ-VIDAL)

WS/MN/B/10 : (Alain ROGEMONT)

WS/MN/A/5 : (Alexandre DUCHARDT)

WS/SIM/B/5 : (Pascal ROQUES)

WS/GMN/B/2 : (Jean-Michel DIJON)

### **Coupes mondiales ICCF**

VWC10/SF/03 : (Jean-Paul SCHAUB)

VWC10/SF/04 : (Jean-Paul SCHAUB)

VWC10/SF/05 : (Alain AUDIE)

VWC10/SF/06 : (Patrice DANZANVILLIERS)

VWC10/SF/09 : (Alexandre DUCHARDT)

VWC12/PR/06 : (Thierry VIAUD)

VWC12/PR/15 : (Bernard BAROIN)

VWC12/PR/19 : (Christian DENEUVILLE)

VWC12/PR/23 : (Alexandre DUCHARDT)

VWC12/PR/24 : (Christian DENEUVILLE)

VWC12/PR/25 : (Pierre CARLIER)

VWC12/PR/26 : (Francis BLONDEL)

VWC12/PR/27 : (Jean-Paul SCHAUB)

VWC12/SF/28 : (Jean DURANDAL)

VWC12/PR/30 : (Patrice DANZANVILLIERS)

VWC12/PR/33 : (Francis BLONDEL)

VWC12/PR/35 : (Alain AUDIE)

VWC12/PR/36 : (Christophe DAVID-BORDIER)

VWC12/PR/37 : (Christophe DAVID-BORDIER)

VWC12/PR/38 : (Christophe DAVID-BORDIER)

VWC12/PR/39 : (Marcel MONDY)

### **Coupes et Open fédérations :**

AJEC/Jub80/F : La finale de l'open des 80 ans de l'AJEC démarre avec un joueur français : Didier LOISEL

### **Tournois Thématiques :**

1Ch EU/960/pr1 : (Christophe DAVID-BORDIER)

1Ch EU/960/pr2 : (Christophe DAVID-BORDIER)

1Ch EU/960/pr3 : (Maurice ALBERNY)

1Ch EU/960/pr7 (Jean Marc HEBRARD)

1Ch EU/960/pr8 : (Pierre RALLE)

1Ch EU/960/pr9 : (Laurent MOLIN)

WSTT/2/17/F : (Michel AYMARD)

C960/P/71 : (Frédéric RIVOLLIER)

### **Tournois européens promotionnels :**

EU/SC-OR/313 :(Guillaume PRADEILLES)

EU/SC-OR/317 :(Guillaume PRADEILLES)

EU/SC-OR/319 : (Jacques MASSET)

### **Coupe européennes amateurs :**

EU/A/CupC19/pr05 : (Olivier VASSEUR)

## Carnet Gris

Nous avons appris avec tristesse la disparition de notre ami Jean-Pierre Camps ajéciste depuis 1969, les responsables et adhérents de l'association présentent ici leurs condoléances à sa famille.